

## Règlements | Concours Décore ta ville

---

### Modalités de participation

Les participants doivent envoyer de 1 à 4 photos de la façade de leur maison décorée pour l'Halloween par courriel au Service du loisir à [loisirs@villemsh.ca](mailto:loisirs@villemsh.ca) avant le 27 octobre 2021 à minuit.

Le courriel doit inclure :

- le nom et prénom de la personne participante ;
- l'adresse ;
- le numéro de téléphone ;
- l'adresse courriel ;
- un maximum de 4 photos.

Les photos doivent :

- être numérotées et nommées en utilisant le prénom et nom de la personne participante ;
- être en format JPEG haute résolution (minimum 2 Mo) ;
- la taille de l'ensemble des photos ne doit pas dépasser 20 Mo.

Le participant reconnaît avoir tous les droits sur les photos soumises et atteste en être l'auteur et avoir la liberté de publication de son image. Le participant reconnaît également avoir reçu l'autorisation des personnes identifiables figurant sur la photo et est disposé à en fournir la preuve si requise.

### Durée du concours

Le concours débute le 10 octobre 2021 à 8 h et se termine le 27 octobre 2021 à minuit (HE).

### Admissibilité

Le concours est ouvert à toutes les citoyennes et les citoyens de Mont-Saint-Hilaire. Les personnes participantes doivent être âgées de 18 ans ou plus. Les membres du conseil municipal, le personnel municipal ainsi que leur famille immédiate ne sont pas admissibles au concours.

### Décorations

Les décorations d'Halloween doivent être accessibles et visibles depuis la rue.

L'originalité et l'harmonie des décors doivent être privilégiées par rapport à l'abondance de décorations lumineuses afin d'éviter un gaspillage énergétique.

Les mannequins et personnages déguisés sont acceptés sur les photos soumises.

Les décorations doivent être visibles jusqu'au 31 octobre 2021 pour d'éventuelles prises de photos du décor et afin que les passants puissent les admirer le soir de l'Halloween.

### **Sélection des gagnants**

Les personnes gagnantes (5) seront déterminées par un tirage au sort le 28 octobre 2021. Les photos et noms des personnes gagnantes seront dévoilés le 29 octobre sur le site Web et les réseaux sociaux de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

### **Prix**

Chaque personne gagnante remportera un gâteau de la pâtisserie FUNKY d'une valeur de 60 \$. Les gagnants devront récupérer leur prix durant les heures d'ouverture à la pâtisserie Funky située au 430 Boulevard Sir-Wilfrid Laurier, Mont-Saint-Hilaire,

Le prix n'est pas transférable ni monnayable et doit être accepté tel quel.

### **Droits d'auteur**

Le crédit photo sera mentionné lors des publications de l'image. L'auteur doit accepter d'accorder ses droits de diffusion gratuitement à la Ville pour toutes les photos transmises dans le cadre de sa participation au concours, et ce, pour une durée illimitée.

Toutes les photos envoyées pourraient alimenter la photothèque municipale. Les images de cette banque visuelle serviront à illustrer certaines publications municipales, le site Internet, les comptes officiels de la Ville sur les réseaux sociaux et autres dépliants promotionnels et informatifs.

La personne participante accorde à la Ville de Mont-Saint-Hilaire le droit de diffuser et de reproduire la photo et consent à ce qu'elle soit utilisée sous toutes formes et pour toutes fins y compris publicitaires, promotionnelles et commerciales, et ce, sans compensation à son égard ainsi qu'à celui de toutes les personnes ou propriétaires de lieux qui y apparaissent.